



## Déchets de soins à risques infectieux : la pharmacie devient l'unique lieu de dépôt



Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (ou DASRI) regroupent l'ensemble des déchets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, lancettes...).

Seules les pharmacies sont habilitées à distribuer des boîtes DASRI gratuitement aux patients en auto-traitement, sur présentation d'une ordonnance médicale.

Pour des questions de sécurité, ils doivent être collectés séparément des autres déchets ménagers, dans des contenants dédiés, car ils présentent un risque infectieux et toxicologique pour tous.

**À compter du 1er octobre 2023 et conformément à la loi, les boîtes contenant les déchets d'activités de soins à risques infectieux devront être déposées uniquement en pharmacie.**

Pour en savoir plus sur les DASRI, les enjeux de leur collecte et sur leur traitement, rendez-vous sur [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr)